

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL136

présenté par
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

ARTICLE 16

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de certains »

le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.